

AVIS DE REPRISE D'ENQUETE PUBLIQUE

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

26 MAI 2020

Rappel de la procédure :

Le Maire de la commune de Capendu informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable à la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et à la modification du périmètre délimité des abords (P.D.A.) de la commune de Capendu, a été ouverte par arrêté n° 2020/A01, du 02 mars 2020 à 09 heures jusqu'au 02 avril 2020 à 18 heures 30' inclus, soit 32 jours consécutifs dans la commune de Capendu (Aude) ;

Suivi d'un arrêté de prolongation n° 2020/A02 jusqu'au 15 avril 2020 à 18h30.

Un arrêté de suspension de l'enquête publique n° 2020/A03 est intervenu le 17 mars 2020 suite aux mesures de confinement imposées par le gouvernement dans le cadre de la lutte de la propagation du COVID-19.

Il s'agit d'une révision totale du P.L.U. de la commune de Capendu (11) et de la modification du P.D.A. des deux monuments classés de ladite commune, le responsable du projet, M. Jean-Jacques CAMEL, Maire de la commune de CAPENDU, auprès duquel toutes informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes :

Mairie de Capendu - Place de la Mairie - 11700 CAPENDU

Tél : 04.68.79.15.16 - courriel : contact@capendu.fr

Pour les 31 jours restants non réalisés à la suite de la suspension du 17 mars 2020, un arrêté n°2020/A06 indique les modalités de reprise **du mardi 16 juin 2020 à 09h00 au jeudi 16 juillet 2020 à 18h30.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Capendu Place de la Mairie 11700 CAPENDU où le dossier papier relatif à cette opération ainsi qu'un registre d'enquête y ont été déposés, à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

**le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et
du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,**

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site de la commune de Capendu à l'adresse suivante : <https://www.mairie-capendu.fr>
- sur un poste informatique à la mairie de Capendu siège de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les permanences du commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Capendu se feront dans le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement aux dates suivantes :

- **le mardi 16 juin 2020 de 09h00 à 12h00.**
- **le lundi 6 juillet 2020 de 14h30 à 18h30.**
- **le jeudi 16 juillet 2020 de 14h30 à 18h30.**

Les observations relatives au projet pourront être exprimées avant la clôture de l'enquête de la manière suivante :

- soit par inscription sur le registre papier mis à la disposition du public au siège de l'enquête,
- soit par courrier adressé au siège de l'enquête à la mairie de Capendu - Place de la mairie 11700 CAPENDU - à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur,
- soit par inscription sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante

<https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/>

- soit par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

revisionplucapendu@democratie-active.fr

Les courriels seront insérés dans le registre d'enquête publique présent au siège de l'enquête dans les meilleurs délais possibles. Les observations dématérialisées seront consultables à l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/>

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les conclusions et les avis motivés du commissaire enquêteur en mairie de Capendu et sur le site internet de cette dernière.

A l'issue de la procédure, le préfet de la région Occitanie se prononcera par arrêté sur la modification du périmètre délimité des abords et le conseil municipal se prononcera par délibération sur la révision totale du plan local d'urbanisme.